

me paraît juste qu'on nous éclaire quelque peu. Il n'y a aucun doute qu'on demande constamment depuis quelques années, en certains quartiers, le prolongement du brise-lames jusqu'à l'île aux Perdrix. Quand j'étais ministre, j'avais fait préparer des plans, après m'être consulté avec des citoyens connaissant très bien le port. Nous avions deux choses en vue: la construction d'un brise-lames à partir de l'île aux Perdrix dans la direction de l'est et le comblement des lacunes entre le brise-lames actuel et l'île aux Perdrix. Il existait alors une divergence d'opinions quant à savoir si le brise-lames devrait être prolongé, parce que l'espace entre le brise-lames et l'île était fort utilisé par les vaisseaux d'un faible tirant d'eau qui entraient dans le port.

Une autre objection, c'était que si le brise-lames était prolongé et le chenal rempli, cela aurait pour résultat la création d'un courant direct du port dans la direction de la baie de Fundy; mais somme toute, ceux qui sont le plus à même de juger sont d'opinion qu'ils vaudrait mieux prolonger le brise-lames et combler les passages. A mon avis, la construction du brise-lames à partir de l'île est aussi importante sinon davantage et naturellement coûterait beaucoup moins que ce travail ne coûtera. Mais je ne vois rien qui soit de nature à engager le ministre à pousser immédiatement la construction du brise-lames vers l'est. Il est impossible de modifier le crédit dans ce but et par conséquent il reste la question de savoir s'il est à propos ou non d'entreprendre le travail. Il n'y a pas de doute que le creusement du port de Saint-Jean sur une grande surface, du côté ouest a eu pour effet d'en modifier les conditions et pendant les tempêtes, le commerce maritime du côté ouest court de grands dangers et il serait possible d'y remédier en remplissant les passages. Le ministre voudrait-il me dire quelle est la différence entre le coût estimatif actuel, main'enant que les changements ont été effectués, et le coût du plan primitif. Il y a quelque temps, il a été question de plans et je crois que le ministre a été alors d'opinion que le coût serait trop élevé et l'on a apporté aux projets une modification qui devait avoir pour effet de réduire le coût des travaux.

Je suis surpris de constater que le coût va s'élever jusqu'à \$900,000. Je croyais que l'état de chose étant changé, il ne dépasserait pas \$500,000. Ayant invité la concurrence, avant de demander ce crédit, le ministre ne devrait-il pas déposer sur le bu-

reau les soumissions reçues de façon à ce que le comité sache ce qui a été fait? Si l'entreprise doit coûter un million de dollars, je ne serais pas disposé à voter ce crédit. Je crois plutôt qu'on pourrait dépenser un montant moins élevé, en construisant un brise-lames partant de l'île à la Perdrix dans la direction de l'est, ouvrage qui protégerait contre les tempêtes de l'est les bouées qui se trouvent sur la côte occidentale du port. Beaucoup de personnes qui connaissent bien le port de Saint-Jean estiment qu'on devrait d'abord construire le brise-lames. Tout dépendra du coût relatif des deux ouvrages.

L'hon. M. REID: J'ai sous les yeux les calculs préparés pour le ministre par l'ingénieur chargé de surveiller les travaux, à Saint-Jean.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle était la plus basse soumission pour le premier projet?

L'hon. M. REID: J'allais dire que les calculs préparés par cet ingénieur indiquaient \$400,000 pour le prolongement du brise-lames et \$15,000 pour les réparations générales à cet ouvrage, soit \$415,000. Sur cette somme, il demande \$250,000, pour cette année. Quant aux soumissions, on les a invitées, je crois—je suppose qu'il s'agit du même ouvrage—le 7 octobre 1914.

L'hon. M. PUGSLEY: C'était vers ce temps-là.

L'hon. M. REID: Il y avait alors deux soumissions. Celle de la compagnie de dragage et de construction maritime, la moins élevée, était de \$769,860.

L'hon. M. PUGSLEY: On a considéré que ce chiffre était trop élevé et l'on a cru qu'après avoir modifié les plans, on pourrait faire exécuter l'ouvrage à bien meilleur marché.

L'hon. M. REID: Il y avait deux soumissions; la seconde étant celle de S. Pearson, fils et Partners, à responsabilité limitée (Canada), pour la somme de \$1,233,720. Le Board of Trade, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, a demandé avec instance l'exécution de cet ouvrage. Les soumissions ont été reçues, lundi. On ne les a pas encore soumises à mon examen. Le nombre en est assez grand, mais je ne les ai pas vues. Le sous-ministre m'a seulement fourni quelques renseignements.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle est le chiffre de la plus basse soumission?

L'hon. M. REID: Je ne crois pas qu'il soit juste de faire connaître les prix des soumissions avant que je ne les aie examinées